

Comprendre le développement durable

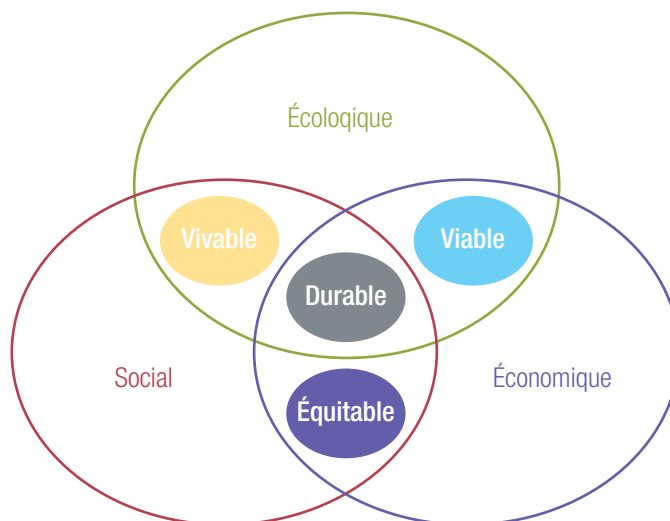
Comment répondre aux besoins des populations d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ? Tel est l'objectif du développement durable.

Ce concept peut être défini comme une stratégie politique qui vise à concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la Planète. Mener une action dans le respect des principes du développement durable consiste à trouver le meilleur compromis sur ce triple dividende, de telle sorte **qu'efficacité économique, protection de l'environnement et équité sociale** puissent s'enrichir l'une l'autre au lieu de s'opposer.

- **L'efficacité économique** doit permettre de satisfaire les besoins de base, tels que le logement, la nourriture, la santé, l'éducation, le confort et les loisirs, mais aussi l'emploi. Le volet économique vise à limiter les coûts à long terme.
- **La protection de l'environnement** passe par une limitation des pollutions, nuisances et risques, une consommation raisonnable des matières premières en fonction de leur taux de renouvellement, ainsi que le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.
- **L'équité sociale** vise à une solidarité générationnelle et spatiale.

Auteur :
Laure Nagy,
Responsable
Environnement,
Tarkett

Les 3 sphères du développement durable



Au-delà de ces 3 piliers, le développement durable implique également des pratiques :

- de solidarité temporelle et spatiale : s'inscrire dans une perspective de long terme ; prendre en compte les différentes échelles de territoires ;
- de participation (partenariat, information, participation des citoyens et démocratie locale) : impliquer l'ensemble des parties prenantes au processus de décision ;
- de responsabilité : chacun est à même de prendre conscience, de s'interroger sur le sens de ses actes, puis de prendre ses responsabilités à son échelle ;
- de précaution : limiter ou diminuer en amont les éventuels impacts négatifs.

Les établissements de santé et le développement durable

Les établissements de santé sont des acteurs majeurs des collectivités territoriales : ils assurent une mission de santé publique, résolument centrée sur les hommes. L'hôpital constitue un employeur de taille, un acheteur important de biens et de services. Mais ce statut de vecteur économique et social présente comme contrepartie de faire de lui un acteur non négligeable dans les impacts sur les ressources naturelles de notre Planète.

Ce constat doit être considéré comme une **opportunité** : les établissements de santé représentent un levier important pour mettre en pratique les principes du développement durable, et ainsi assurer un équilibre économique, social et environnemental, pour aujourd'hui et pour demain.

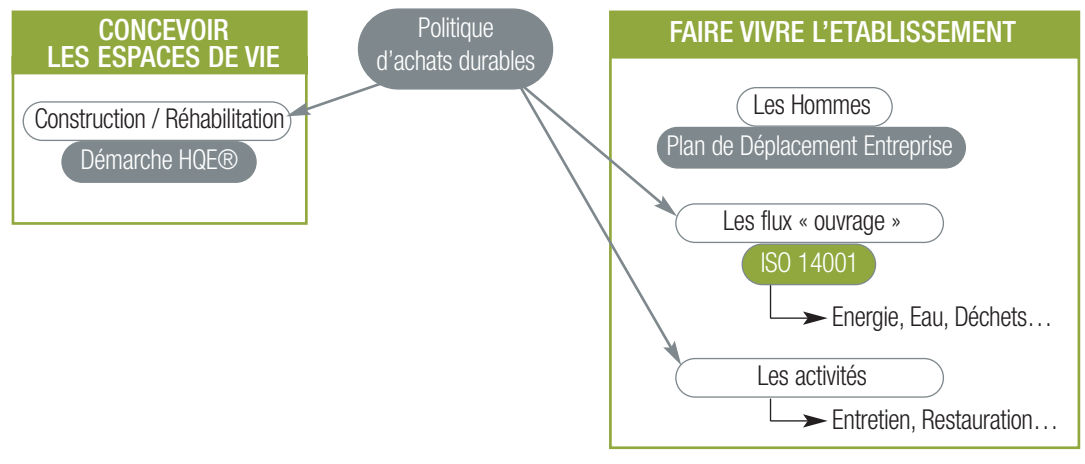
Les démarches et actions en faveur du développement durable à l'hôpital

Le secteur hospitalier est soumis à de nombreuses réglementations permettant de mener des actions en faveur du développement durable : gestion des risques, gestion des déchets hospitaliers, plan national d'émission de quotas de CO2. Différents outils existent pour aller plus loin et permettre aux établissements de santé d'organiser et de gérer leur métier en intégrant de façon systématique l'environnement et les hommes, en respect de l'efficacité économique.

Ainsi, depuis plusieurs années, certains établissements ont engagé des démarches volontaires que ce soit à l'échelle de la politique d'établissement (Agenda 21, politique d'achats), de la construction des ouvrages (Démarche HQE®), ou encore des impacts environnementaux de certaines activités (certification ISO 14001).

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION D'ETABLISSEMENT

Agenda 21



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Partenaire presse :



EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

Plusieurs établissements font aujourd'hui office de pionniers et de références en matière de démarches volontaires relevant de la protection de l'environnement ou du développement durable. Citons par exemple :

- Le CHRU de Brest qui vient de signer le premier Agenda 21 du secteur hospitalier.
- Le CH d'Alès dont le nouveau bâtiment est conçu dans une optique HQE.
- Le CHU de Nice qui a mis en place un Plan de déplacement d'entreprise, un plan de maîtrise de l'énergie et dont la blanchisserie est certifiée ISO 14 001.
- Le CHU de Limoges qui traite les déchets infectieux de toute la région par stérilisation.

Pour aller plus loin

- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire : www.ecologie.gouv.fr/-Developpement-durable-.html
- Comité français pour l'environnement et le développement durable : www.comite21.org/
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr
- Comité pour le Développement Durable en Santé : www.c2ds.org